SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 58.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

IL eſt entré dans ce Port, dans tout le courant de Juin 1768, 72 Bâtimens François, venus de divers endroits; ſçavoir, 11 de l'Amérique, 1 de Cadix, 1 de Lisbonne, 1 de Port-Maurice, 1 de Malaga, 2 d'Alicante, 3 de Marſeille, 2 de Cette, 7 de Bordeaux, 3 de la Rochelle, 1 de Dunkerque, 10 de Marennes, 2 d'Oleron, 1 de Treguier, 1 d'Audierne, 1 de Marans, 1 de la Foſſe, 16 de Nantes, 3 de Rouen & 4 de la pêche au maquereau.

6 Anglois, dont 1 venu de Portſmouth, 2 de Corck, 1 de Wittehaven, 1 de Newcaſtle & 1 de Boulogne.

6 Hollandois, dont 1 venu de Norwege, 2 de Hambourg, 1 de Roterdam, 1 de Schiedam, 1 de Campwert & 1 de Cette.

2 Eſpagnols; l'un venu de la Corogne, & l'autre de Rouen.

1 Danois, venu de Fridericſtadt.

1 Suédois, venu de Port-Maurice & d'Oneille.

Ces différents Navires ont importé les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir;

De l'*Amérique*, 1173369 l. de ſucre, 1025724 liv. de café, 10035 liv. d'indigo, 7544 liv. de cacao, 226812 liv. de coton, 73400 l. de bois campêche, 16 bariques de tafia, 457 bouteilles de liqueurs, 150 cuirs; d'*Angleterre* & d'*Irlande*, 202 boucauts de tabac, 210 barils 23 demi barils de bœuf, 968 quarts, 40 demi-quarts de beurre, 150 caiſſes de chandelles, 138 tonneaux de charbon de terre; de *Marſeille*, de *Port Maurice*, d'*Oneille* & d'*Alicante*, 78 caiſſes 2955 demi-caiſſes 77 tierce-caiſſes de ſavon, 632 pieces 131 demi-pieces d'huile, 83 pieces d'eau-de-vie, 186 balles de coton, 254 balles de ſoude; de *Nantes*, de *Bordeaux* & de *la Rochelle*, 8162 quintaux de farine, 1100 tonneaux de froment, 69 tonneaux de ſeigle.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le courant du même mois, 37 Bâtimens François, dont 1 allant en Guinée, 2 au Cap François, 1 à S. Marc & au Port-au-Prince, 1 à la Martinique, 1 à l'Iſle Saint-Pierre, 1 à Cadix, 1 à Lisbonne, 2 à Breſt, 3 à Bordeaux, 2 à la Rochelle, 9 à Nantes, 2 à Cherbourg, 8 à Rouen, 2 à Honfleur & 1 à Caudebec.

11 Anglois, dont 7 allants à Newcaſtle, 2 à Corck, 1 à Cheſter & 2 à Greneſey.

10 Hollandois, dont 3 allants à Amſterdam, 1 à Hambourg, 1 à Roterdam, 1 à Dantzick, 3 à Bordeaux & 1 à Caen.

3 Danois, dont 2 allants en Norwege & 1 à Breſt.

2 Eſpagnols, allants l'un & l'autre à Bilbao.

Il a été exporté par ces Navires les marchandiſes qui ſuivent; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 268021 livres de bœuf, 24424 livres de beurre, 4060 livres de lard, 4732 quintaux de farine, 191 muids de vin, 9 muids d'eau-de-vie de vin, 25 muids d'eau-de-vie de cidre, 2000 liv. d'huile, 1500 livres de cire, 700 livres de bougie, 2760 livres de ſuif, 500 livres de chandelles, 4530 livres de brai; pour *Roterdam*, 28678 liv. de bois de campêche; pour *Amſterdam*, 404164 livres de ſucre, 16661 livres de café, 2327 liv. de cacao; pour *Hambourg*, 134897 livres de ſucre, 64800 livres de café, 305 liv. d'indigo.

EXPORTATION EN GRAINS ET EN FARINES.

Pour *Touques*, 16 tonneaux de ſeigle; pour *Honfleur*, 18 quintaux de farine, 234 tonneaux de bled, 24 tonneaux de ſeigle; pour *Saint-Valery ſur Somme*, 230 quintaux de farine; pour *Saint Valery en Caux*, 106 tonneaux de bled; pour *Caen*, 98 tonneaux dito; pour Rouen, 1336 quintaux de farine & 529 tonneaux de bled.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville, dans tout le courant de Juin 1768, pour les Pays étrangers, 17827 livres d'indigo, 6464 livres de ſucre brut, 19306 livres de ſucre terré, 69824 livres de ſucre en pains, 12212 livres de ſyrop, 47229 liv. de café, 21462 livres de rocou, 19089 livres de coton & 9712 veltes d'eau-de-vie.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 Juin au 3 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 92 Bâtimens François & 22 Etrangers ; des premiers, 8 venoient des Colonies ; ſçavoir, l'*Eſpérance*, Capitaine *Joſeph Sieuve*, de Marſeille ; l'*Américain*, Capitaine *Jean Antoine Gilly*, de Marſeille ; la *Nayade*, Capitaine *André Jeard*, de Marſeille, partis tous trois de la Martinique ; l'*Anguille*, Capitaine *Alexis Vincent Roux*, de Cette ; le *Gerſone*, Capitaine *Bernard Alexandre Rouviere*, de Marſeille, partis tous deux de la Guadeloupe ; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Charles Lunel*, de Marſeille, parti de Cayenne ; l'*Heureux*, Capitaine *Jean Boulouard*, de Marſeille ; le *Caſſius*, Capitaine *Jean Louis Bainville*, de Marſeille, partis tous deux du Cap François, chargés, ainſi que les autres, de marchandiſes des Colonies ; les autres venoient de Terre Neuve, de Cheſter, de Bordeaux, de Lisbonne, de Bonne, de Tunis, d'Alger, de Tripoli, de Monopoli, de Damiette, d'Acre, de Smyrne, de Seide, de Salonique, de Conſtantinople, de Port Safi, d'Athenes, de Majorque, de Mahon, de Pietra-Negra, de Trapano, de Palerme, du Golfe de Caſſandre, de Tarente, de Naples, de Layaſſe, de Morviedre, d'Araiſe, de Civita-Vechia, de Livourne d'Ancone, de Denia, de San-Remo, de Saint-Florent en Corſe, de Barcelonne, de Palamos, de Villaſſar, d'Almazaron, d'Alicante, de Modril en Eſpagne, de Genes, d'Oneille, de Savone, d'Antibes, d'Agde, de Nice, de Cannes, de Narbonne, d'Aiguemortes, de Cette, d'Arles, de la Ciotat, de Toulon & de Menton, chargés de diverſes marchandiſes de mercerie, quincaillerie, épicerie, & en plus grande partie, de grains & d'huile.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port. du 13 au 26 Juin, 162 Bâtimens François & 29 Etrangers, allants à Menton, à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Hieres, à Agde, à Cette, à Narbonne, à Saint-Tropès, à Aiguemortes, à Cannes, à Caſſis, à Oneille, à Nice, à Bormes, à Antibes, à Bandol, à Monaco, à Genes, en Corſe, à San Remo, en Sardaigne, à Trieſte, à Livourne, à Civita-Vechia, à Naples, à Palerme, à Valence, à Barcelonne, à Alicante, au Levant, à Senari, à Salonique, à Bizerte, en Syrie, à Alexandrette, à Malthe, à Tunis, en Barbarie, à Cadix, à Nantes, à Rouen, à S. Valery, à Dunkerque & à Stockolm, chargés de diverſes marchandiſes & ſur leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Mardi 12 Juillet.

AVERTISSEMENT.

POur répondre aux ſollicitations de pluſieurs de nos abonnés, qui deſirent que nous leur fourniſſions une table des matieres de nos Gazettes, nous les avertiſſons que nous avons pris la réſolution de les ſatisfaire ſur cet objet. En conſéquence nous promettons de donner au premier Novembre prochain une table des matieres de nos Gazettes des années 1765, 66 & 67, & au premier d'Avril 1769, nous diſtribuerons celle de 1768. Nous prendrons dans la ſuite nos meſures pour que cette table paroiſſe toujours dans le cours de Février.

Chaque année aura ſa table particuliere, qui ſera partagée en trois articles ſéparés; ſçavoir en *Agriculture*, en *Commerce* & en *Finances*. On a cru que cette diviſion ſeroit plus commode pour les différentes perſonnes qui prennent notre Gazette.

Comme cette table exigera néceſſairement des frais, puiſqu'elle contiendra pluſieurs feuilles d'impreſſion, on s'eſt trouvé forcé d'exiger une modique rétribution de la part de ceux qui deſireront l'avoir. Cette rétribution ſera de 6 ℔ pour les tables de 1765, 66 & 67, & de 3 ℔ enſuite pour chaque année.

Cette propoſition ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui ont coutume de prendre la Gazette de France, ils ſçavent que les tables ſe payent à part de la ſouſcription.

Nous ne demandons point l'argent d'avance, mais nous prions les perſonnes qui deſireront avoir ces tables, de nous marquer leur conſentement par écrit, & de l'envoyer au Bureau de la Gazette rue Traverſiere, à Paris, on pourra auſſi s'adreſſer pour cet objet à Dunkerque, à M. Brianciaux de Milleville; à Rouen, à M. Brehon; au Havre, à M. de Vallemont, à la Romaine; à Nantes, à M. Pelieu; à Lyon, à M. Aimé de la Roche; à Bordeaux, à MM. freres Labottiere; à la Rochelle, à MM. Noording, Domus, Alaret; à Marſeille, à M. Moſſy.

Les perſonnes qui n'ont pas ſouſcrit à la Gazette, pourront également ſe procurer cette table, qui, dans l'occaſion d'un travail particulier, peut leur ſervir de renſeignement.

AGRICULTURE.

SUITE *des Expériences exécutées aux environs de Barjols & de Digne*, &c.

AVOINE.

ELle fut ſemée le 12 Mars ſur numéro 2, la terre étoit ſeche à l'excès; même engrais que deſſus. Semence 1 liv. 12 onces. Une partie de cette avoine n'a levé qu'après les pluies ſurvenues à la fin de Mai.

Rangs, 90 toiſes. Produit, 20 l. 12 onces à 1 ℔ la l. 1 ℔ 9 d.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Oignons blancs.

Le 20 Mars on planta des oignons sur numéro 1. On employa du fumier de pigeon.

Rangs, 32 toises. Produit, 60 l. à 6 ♂ la liv. 1 ℔ 10 ß.

Orge de Mars.

L'orge fut semé le 20 Mars sur numéro 1; même engrais que dessus. Semence 1 l. On en fournit très-abondamment la raie, qui, après la levée, ne paroissoit pourtant pas trop garnie de plantes. Il y a eu beaucoup d'orge charbonné.

Rangs, 32 toises. Produit, 16 l. 8 onces à 1 ß 9 ♂ la l. 1 ℔ 9 ß.

Bettes-raves jaunes, Bettes-raves rouges.

Le 6 Avril on sema sur numéro 1 des bettes-raves, le terrein avoit été préparé à bras à environ un pied & demi de profondeur, & amandé avec du fumier d'écurie préparé.

Le 21 Mai, autre expérience; même engrais que dessus, préparation avec la charrue. On répandit par-tout la semence à 3 ou 4 pouces de distance; sauf d'éclaircir les plantes.

La premiere expérience a eu quelqu'avantage sur la seconde, mais toutes ces racines ont peu grandi, les plus grosses n'ont pesé que 4 ou 5 liv. néanmoins elles ont été très-délicates.

Rangs, 31 toises. Produit, 180 liv. à 6 ♂ la liv. 4 ℔ 10 ß.

Pommes de Terre.

Vers le 12 Mai mon Laboureur sema au lieu de plantes des pommes de terre presqu'aussi petites que des noisettes, sur numéro 1; engrais comme dessus. Il y a apparence qu'il éclaircit les plantes après leur levée, car je les ai vues à des distances convenables. Cette expérience a eu plus de succès que je n'en attendois.

Rangs, 28 toises. Produit, 49 liv. à 6 ♂ la liv. 1 ℔ 4 ß 6 ♂.

Carottes jaunes.

Ces racines furent semées le 21 Mai sur numéro 1; même engrais que dessus. Il y a eu nombre de vuides sur les rangs. Les carottes ont peu grandi; mais elles ont été très-saines & très-bonnes.

Rangs, 41 toises. Produit, 100 liv. à 4 ♂ la liv. 1 ℔ 13 ß 4 ♂.

Mays.

Le 21 Mai on sema du bled de turquie sur numéro 1; engrais, fumier de pigeon; ce bled leva bien, les rangs furent convenablement garnis de plantes, j'apperçus à la fin d'Août que les trois quarts n'avoient point d'épi, je les fis arracher; la récolte a été modique; ce bled avoit été semé trop tard.

Rangs, 60 toises. Produit, 26 liv. à 1 ß 9 ♂ la liv. 2 ℔ 5 ß 6 ♂.

Caramboche

Ou grand mil à semence blanche.

Vers le 23 Mai on sema sur numéro 1 de la caramboche presque aussi épais que si l'on avoit semé du bled.

Une partie du terrein avoit été amandée en Octobre avec du terreau de bergerie; on employa sur l'autre du fumier de pigeon. Ce mil leva très-bien; on arracha à la fin de Juin les plantes qui n'étoient pas à 7 ou 9 pouces de distance. Les engrais employés n'ont pas produit une différence sensible. Le principal épi a meuri, mais les petits ont resté verds, principalement sur le terrein humide: de plus, les petits oiseaux ont fait beaucoup de degât. Cependant la récolte qu'on n'a faite que vers la mi-octobre, a été assez satisfaisante.

Rangs, 96 toises. Produit, 85 liv. à 2 ß 6 ♂ la liv. 10 ℔ 12 ß 6 ♂.

Le produit & les propriétés essentielles de la caramboche, confirment de plus en plus, que sa culture seroit très-avantageuse dans les Provinces méridionales.

Haricots noirs nommés Bannettes.

Le 27 & le 30 Mai on sema des haricots sur numéro 1 & sur numéro 2; engrais employés, terreau de bergerie, fumier de pigeon & terre de tourneau de gazon. Ces légumes leverent bien, mais ils n'ont pas

séuſſi. Il y a apparence que les engrais chauds leur ont fait tort faute de pluie, puiſque d'autres que j'ai ſemés dans le même temps, ſur des terres pareilles, & avec des amandemens moins chauds, ont produit environ quatre fois autant.

Rangs, 336 toiſes. Produit, 18 liv. à 2 ß la liv. 1 ℔ 16 ß.

Haricots blancs.

Vers le 4 Juin on ſema des haricots ſur ſur numéro 1; engrais, fumier de pigeon, crotin de brebis & fumier d'écurie; il paroit ſuperflu de dire qu'ils furent employés ſéparément. Ici le terrein occupé par ces légumes, eſt un peu humide, ils ſe ſont moins reſſentis de la trop grande chaleur des engrais, que ceux de l'expérience précédente.

Rangs, 299 toiſes. Produit 42 ℔ 4 onces à 2 ß la liv. 4 ℔ 4 ß 6 d.

Bled noir.

Le 30 Mai on ſema du ſaraſin ſur numéro 2; engrais, fumier de cheval répandu 18 mois avant. Ce bled leva bien, il grandit médiocrement. On remarqua à la fin d'Août qu'il n'avoit preſque point de grain; on le fit arracher pour ſervir de fourrage.

Rangs, 180 toiſes. Produit, 0.

Navets.

Vers le 20 Août, après une pluie & les préparations convenables, on forma ſur les petites plates-bandes de numéro 2, des rangées uniques en navets jaunes & blancs; les unes furent formées comme les précédentes, avec un petit ſemoir à bras & la charrue ordinaire, d'autres avec la charrue à ſemoir à bras qui n'exige point d'atelage; (un ſeul homme ouvre, ſeme & recouvre la raie du même trait) les rangs formés avec cet inſtrument, ont été ſemés beaucoup plus réguliérement, & auſſi promptement que les autres.

Les navets leverent très-bien, mais ils ont eu peu de ſuccès, j'ai lieu de préſumer que la ſemence n'étoit pas bonne.

Rangs, 1080 toiſes. Produit 600 liv. à 3 d. la liv. 7 ℔ 10 ß.

On avoit ſemé pareillement des navets ſur les petites plates-bandes de numéro 1; mais les ayant donnés à mon Fermier, j'ignore quel en a été le produit.

On ſeme en Provence les navets au mois d'Août, j'ai tenté pluſieurs fois inutilement d'en ſemer en Mai, Juin & Juillet.

Le montant total en argent des chetives récoltes de ce numéro, eſt de 47 ℔ 6 ß.

Expérience N°. 4.

Cette terre a été déſignée dans le Journal de 1766, par le même numéro; c'eſt une partie du champ numéro 2. La ſurface occupée par l'expérience, étoit l'année derniere de 980 toiſes, elle n'eſt pour celle-ci que de 578, le reſtant, comme nous l'avons dit, a été joint à l'expérience numéro 2. Cette terre a été établie en planches à trois rangées ou planches ſimples, & enſemencée en avoine, une partie le 22 Octobre, l'autre le 6 Mars. On employa pour toutes ces ſemailles 19 liv. 12 onces avoine.

Pluſieurs planches furent enſemencées avec de l'avoine qui avoit paſſé ſous le crible; ces planches n'ont pas été inférieures aux autres. J'ai fait pluſieurs fois le même eſſai avec un pareil ſuccès; au reſte l'avoine de cette expérience a ſouffert les mêmes accidens que celle de l'expérience numéro 1, & a été cultivée de la même maniere; elle a produit 330 liv. peſant en avoine.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COPIE

De la Lettre écrite à M. le Contrôleur Général, par M. de Berulle, Premier Préſident du Parlement de Grenoble, le 13 Juin 1768. (a)

Le Parlement me charge, Monſieur, de

(a) *Nous croyons faire plaiſir au public, capable de réflechir, en lui donnant connoiſſance de cette lettre que le hazard nous a fait tomber entre les mains. On y verra la confirmation d'une vérité qui ne devroit plus trouver de contradicteurs. Il eſt ſurprenant qu'un grand nombre de perſonnes ſoit encore dans l'erreur ſur cet article. Jettons un coup d'œil ſur l'An-*

vous marquer que s'il a différé juſqu'à préſent de vous informer, ainſi que M. le Duc de Choiſeul, des ſuccès qu'ont eus dans ſon reſſort, la déclaration du 25 Mai 1763, & l'Édit du mois de Juillet 1764, concernant la liberté du commerce des grains, tant dans l'intérieur du Royaume qu'avec l'étranger, ce n'eſt ni pour refuſer à des loix auſſi ſages & qu'il deſiroit depuis ſi long-temps, l'hommage qui leur eſt dû, ni pour ſe diſpenſer d'en témoigner ſa reconnoiſſance à deux Miniſtres qui y ont autant contribué. Mais il a cru devoir s'aſſurer de plus en plus par l'expérience de quelques années, de la bonté des effets que ces loix ne pouvoient pas manquer de produire; & leur utilité, eſt aujourd'hui tellement reconnue, que vainement attendroit-on davantage pour en acquérir de nouvelles preuves. Qu'il nous ſuffiſe de vous obſerver, Monſieur, qu'avant que la liberté de la circulation des grains fût introduite, les marchés & la Province dépourvus de cette denrée néceſſaire, dès la premiere année de ſtérilité, parce que nulle autre n'oſoit lui en fournir, n'offroient de ſubſiſtance qu'aux Citoyens aiſés qui ſe trouvoient en état de donner un prix exceſſif du peu qui s'y rencontroit; au lieu que trois récoltes des plus mauvaiſes que l'on ait eues depuis bien long temps en Dauphiné, l'ayant ſucceſſivement déſolé depuis cette époque, l'abondance des grains n'en a pas moins ſubſiſté conſtamment dans tous nos marchés, ſans exception d'un ſeul, & à un prix très-inférieur à celui qu'on les payoit au paravant dans les temps de diſette. Ajouterons-nous encore qu'une foule de bras inutiles, & qui laiſſoient précédemment une partie de leurs terres incultes, dans différens cantons de cette Province, parce qu'ils n'attendoient alors d'autres fruits de leurs travaux qu'une ſubſiſtance ſuperflue dans des temps d'abondance, & une reſſource inſuffiſante dans ceux de calamité, s'occupent à préſent à l'envie les uns des autres, de cultiver leurs champs, par l'appas du profit qu'ils ſont toujours certains d'en retirer. Tel eſt, Monſieur, le récit ſuccint, mais frappant, que le Parlement me charge de vous faire, & à M. le Duc de Choiſeul, des avantages qui réſultent, pour les peuples de ſon Reſſort, de l'Édit & de la Déclaration dont il s'agit, & ſi vous jugez à propos d'en rendre compte au Roi, la Compagnie vous prie en même-temps d'offrir, en ſon nom, à Sa Majeſté les remercimens les plus reſpectueux & les plus ſoumis d'un bienfait auſſi ſignalé.

J'ai l'honneur, *&c.*

---

gleterre, & nous verrons que depuis qu'on y a interdit l'exportation, les marchés de grains ſont toujours vuides, malgré l'importation de cette denrée qui y a été conſidérable. On ne peut révoquer en doute, que plus on exportera, plus on cultivera. Le Colon qui craignoit autrefois l'abondance, par la raiſon qu'il appréhendoit de ne point trouver de débouchés pour ſe défaire de ſon grain, augmente aujourd'hui ſa culture, & l'étend le plus qu'il lui eſt poſſible, par la raiſon qu'il eſt ſûr de retirer non ſeulement ſes avances, mais d'obtenir encore un produit net qui le paye de ſes peines. Tous ceux qui voudront penſer mûrement, ſeront forcés de convenir que l'exportation des grains eſt la choſe la plus avantageuſe à un État, & le ſeul moyen de prévenir une diſette. Mais pourquoi nous étendre ſur une vérité démontrée par l'expérience.

OBSERVATIONS

*De M*** de la Société d'Agriculture de ***, ſur un inſecte qui ronge les vignes.*

La Providence a ſuffiſamment pourvu à ce que les Vignerons n'euſſent à imputer qu'à leur propre faute les dommages dont M. de Brie ſe plaint dans votre Gazette, N°. 49 de cette année. Au détail qu'il donne, on ne peut méconnoître le ſcarabée, appellé par les Payſans du Lyonnois *piquabro*, & en meilleur françois bêche. Ce petit animal a une trompe longue & forte avec laquelle il commence ſes ravages dès la fin d'Avril. Il pique le petiole d'une feuille quelconque, & dès-lors il y empêche toute circulation de la ſeve.

Avant que cette feuille mourante ſoit détachée, il ſçait lui donner une forme ſpirale, telle que celle d'un cornet de papier. Il place dans les volutes, ſéparémemnt, & comme au hazard, 3, 4 ou 5 œufs au plus. J'en ai vus qui étoient au dehors de la feuille. Ces œufs ſont de la groſſeur de la tête d'une très petite épingle, d'un jaune clair, tranſparens & s'écraſent aiſément.

Les vers ſortis de ces œufs ſont d'un gris clair, & ont la tête noire. On en trouve dès le 15 Juin, & même juſqu'aux vendanges. Ce n'eſt pas à eux, ni aux *piquabros ou béches* qu'il faut faire la guerre, car elle ſeroit diſpendieuſe & peu utile, mais on peut la faire avec un ſuccès complet aux œufs dont les nids ſont ces feuilles mortes roulées ſuſpendues & offertes en perſpectives à tous les paſſans. Elles ſe diſtinguent ſenſiblement des autres feuilles mortes qui ſeroient roulées par une criſpation naturelle, en ce que l'on remarque aiſément ſur la queue ou petiole de ces feuilles, l'endroit où l'inſecte a piqué, & où a commencé la mort.

Au milieu du mois de Mai, ou au moins à la fin, on fera entrer dans les vignes de petits garçons qui enleveront & brûleront tous ces paquets. Cette recherche ne ſera pas fort diſpendieuſe, parce que les feuilles vives n'étant pas encore bien larges, ne cacheront pas les autres. On peut ſuivre aiſément alors 1200 ſeps par heure. Les Vignerons en ſe promenant le Dimanche avec leur famille, pourroient ſans peine & ſans frais détruire toutes ces retraites de leurs ennemis.

Le *piquabro ou bêche*, pond encore dans les mois de Juin & de Juillet, peut-être même auſſi plus tard, ainſi il ne faut pas diſcontinuer cette guerre. Elle eſt le plus ſûr remede que l'on puiſſe indiquer. L'agriculture demande beaucoup de travail & bien peu de recettes. Je ne ſçais ſi le fumier favoriſe la production de ces *béches*, malfaiſans par eux-mêmes & peres d'enfans plus méchans. Je peux aſſurer, qu'à Grigny en Lyonnois, j'en ai vus beaucoup cette année dans des vignes fumées au mois de Novembre dernier, & auſſi dans d'autres qui ne l'ont pas été depuis long-temps.

Dans cette Paroiſſe & dans celle des environs, on eſtime les fumiers dans les vignes beaucoup plus que ne fait l'Auteur des obſervations qui ſuivent la lettre de M. de Brie. J'y ai acquis depuis peu un vignoble compoſé en grande partie de jeunes vignes en mauvais état, & dont la langueur eſt univerſellement attribuée au défaut d'engrais. On y ſent autant qu'ailleurs tous les inconvéniens de fumer beaucoup, mais on n'y croira jamais qu'il ne faille point fumer du tout. (*a*)

MÉMOIRE ITATIEN.

Sur les Cataſtes, (b) *par J. A. Alberti de de Bologne, traduit en François, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, & Ingénieur de la République de Pologne.*

Cet ouvrage contient les articles ſuivans: Idée d'un arpentage général ou d'un *cataſte*, avantage de faire un nouveau cadaſte, ordre à donner aux particuliers pour qu'ils laiſſent faire un arpentage général, différentes manieres de faire les cataſtes, articles regardans l'Arpenteur, précis de ſon travail, deſcription des inſtrumens, moyen de meſurer & d'arpenter dans le temps où la terre eſt couverte, ſans faire aucun dommage, formalités; un Arpenteur qui n'a que de la pratique, l'emporte ſur le théoricien, & celui qui réunit la théorie & la pratique, eſt le meilleur de tous les Arpenteurs, procès verbal de l'Arpenteur, moyen dont l'Arpenteur doit ſe ſervir pour s'aſſurer de la bonté de ſes opérations, récompenſes dues aux bons Arpenteurs, utilité des cartes, cartes générales des chemins très-utiles, obſervations ſur la Juridiction Eccléſiaſtique dans le cas du *cataſte*, les cartes rendent les cataſtes perpétuels, l'Arpenteur ne doit pas ſe ſervir de gens pour priſer & évaluer les terres, l'Arpenteur doit meſurer tous les champs, devoirs employés au cataſte, les Curés doivent annoncer à leurs Paroiſſiens le temps où l'on doit commencer le cataſte, l'Arpenteur n'eſt point obligé d'accomoder les différends qui peuvent ſurvenir; état de ce dont on doit tenir note dans les cataſtes, brouillard ou minute, ce que c'eſt; maniere d'eſtimer le terrein, récompenſe pour ce travail, meilleure maniere de faire

---

(a) *L'inſecte dont parle l'Auteur de ces obſervations, eſt préciſément celui qu'on nous a fait voir avec les feuilles roulées de la maniere dont il le décrit. Ainſi cette obſervation pourra être très-utile aux cantons qui ſont incommodés de cet animal deſtructeur.*

(b) *C'eſt ainſi que les Italiens écrivent & prononcent ce mot, & non pas* cadaſtres.

le cataſte ; on doit marquer les bornes des meſurages, renſeignemens à prendre pour l'Arpenteur, on ſe trompe ſouvent dans les grands meſurages, de quelle maniere il eſt aiſé de ſe tromper ; maniere de corriger les erreurs ſur les limites, deſcription qui doit accompagner le cataſte ; moyens pour perpétuer les cataſtes ; maniere d'eſtimer au juſte les terres, afin de n'être point obligé de toucher au cataſte.

Nous donnerons cette traduction dans nos Journaux. L'ouvrage Italien eſt très-eſtimé en Italie où l'uſage des cataſtes eſt très-commun.

AVIS.

Dans la Gazette N°. 45 de cette année ; nous inſérames un Mémoire d'un Anonyme qui aſſure avoir un ſecret infaillible de conſerver les vins. Nous prions cet Anonyme de vouloir bien ſe faire connoître à nous, afin de pouvoir lui indiquer les perſonnes qui deſirent employer ſon ſecret, & qui nous ont fait l'honneur de nous écrire à ce ſujet. Il pourra s'adreſſer à M. de Grace, Auteur & Directeur de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, Bute S. Roch.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.		ROUEN.		GRENOBLE.		LYON.	
LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.	Andely.	28* 14		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Avranches.	24	Cauaebec.	29 4 6	Briançon.	28 17 6	LYON.	22 19 6
		Dieppe.	30 6				
Bayeux.	26 10	Eu.	32 18 8	Buis.	30		
		Evreux.	29 16 3				
CAEN.	28 9 7	Giſors.	30 18 8	Creſt.	29 5	Montbriſon.	20* 4 9
		Le Havre.	29 16 6	Embrun.	26 5		
Carentan.	23 3 8	Lions.	31 18 4	Gap.	26 6 3		
		Magny.	31 10				
Coutances.	28	Montiviliers		GRENOBLE.	25 5 8	Roanne.	22 10
		Neufchatel.	33 15				
Mortain.	24	Pont-de l'Arche.	31 4	Montelimart.	32* 10		
				Romans.	28 17 3		
St. Lo.	32* 11 8	Pont-Audemer.	36* 8			St. Etienne.	24* 13 10
				Valence.	26		
Valognes.	21* 9 4	Pont-l'Ev.	32				
Vire.	24 18	ROUEN.	33 2 6	Vienne.	24*	Villefranche.	22 10
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	25 17 1	From. le ſep.	31 10 5	From. le ſep.	27 14 8	From. le ſep.	22 11 9
Pain la liv.	2 11	Pain la liv.	3 9	Pain la liv.	3	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	7 7 1	Avoine le ſ.	8 4 9	Avoine le ſ.	8 11 9	Avoine le ſ.	5 18 9
Foin le q.	1 13 5	Foin le q.	1 12 4	Foin le q.	2 12 5	Foin le q.	2 14 2
Paille le q.	1 2 4	Paille le q.	1 2 2	Paille le q.	1 5 9	Paille le q.	1 5 5

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 9 Juillet 1768.		MARSEILLE. le 29 Juin.		CADIX. le 21 Juin.		DUNKERQUE. le 30 Juin.
Amſterdam,	55 3 8e	Londres,	31 ¼	Paris,	77	Londres à deux uſances, 22 l. 18 ſ. la l. ſt.
Londres,	31 ¾	Amſt.	54 ¼	Amſt.	96 ½ à ¼	
Hambourg,	176	Cadix,	15 5	Lond.	40 à 39 7 8e	Amſterdam à deux uſances, 220 l. pour cent fl. banco.
Madrid,	15 1 6	Madrid,	15 7 6	Madrid.	au pair.	
Cadix,	15	Livourne,	97			Paris à deux uſances un demi p. cent p.
Livourne,	95 ½	Naples	86			
Lyon,	1 p %	Gênes,	95 ¼			Idem à court jour, ¼ p % B.
		Paris,	½ p % b.			
		Lyon. P.	¼ p % b.			
		Montpellier,	au pair.			
		Piaſtres,	49			

MADRID. le 27 Juin.	
Londres,	40. 3 8e. à ¼
Amſterd.	96 ½
Paris,	15 9 à 15 10
Cadix.	

ARRÊT du Conseil d'État du Roi,

Du 28 Mai 1768,

Qui en ordonnant l'exécution de ceux des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, & en les interprétant en tant que de beſoin, ordonne, aux exceptions y contenues, que les Cuirs tannés & corroyés, Vaches de Rouſſy, Peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement; comme auſſi tous ouvrages de Cuirs & Peaux, tels que Bottes Bottines, &c. venant de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, vingt pour cent de leur valeur.

LE Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil, les Arrêts rendus en icelui les 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, par leſquels, pour favoriſer la main-d'œuvre du Royaume, & aſſurer la préférence aux Fabriques nationales, il auroit été ordonné que les cuirs tannés & corroyés, les vaches de Rouſſy, & les peaux de veau & autres paſſées en couleur venant des pays étrangers, payeroient à toutes les entrées du Royaume, vingt pour cent de leur valeur: & Sa Majeſté étant informée que pluſieurs Marchands & Négocians refuſent d'acquitter ledit droit de vingt pour cent ſur leſdits cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, lorſqu'ils les introduiſent coupés par bandes, ou employés, ſoit en courroies, ſoit en toute autre ſorte d'ouvrages, encore que leſdits ouvrages doivent être d'autant plus ſujets aux mêmes droits, qu'ils ont reçu dans les pays étrangers une main-d'œuvre de plus, & que leur introduction nuit non-ſeulement aux tanneries, mais encore à nombre d'autres Manufactures du Royaume. A quoi deſirant pourvoir. Vu l'avis des Députés au Bureau du Commerce: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que les Arrêts des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, ſeront exécutés ſuivant leur forme & teneur; en conſéquence, & en les interprétant en tant que de beſoin, veut Sa Majeſté que les cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement: comme auſſi tous ouvrages de cuirs & peaux tels que bottes, bottines, ſouliers, bas, culottes, gands, harnois, brides, ſelles, ceinturons & autres ſemblables, venant des pays étrangers, paye-

ront à toutes les entrées du Royaume vingt pour cent de leur valeur : N'entend néanmoins Sa Majeſté comprendre dans les diſpoſitions du préſent Arrêt, les peaux de chêvres & celles de moutons, paſſées en blanc, jaune ou autres couleurs, en façon de chamois, qui ſeront propres aux Manufactures de gands, leſquels continueront à ne payer que les droits ordinaires des tarifs, conformément à l'Arrêt du 15 Mars 1689. N'entend pareillement, Sa Majeſté, rien changer à la fixation qui a été faite par autre Arrêt du 10 Mai de ladite année 1689, pour les peaux de veau corroyées, venant des pays étrangers, qui continueront de payer, pour tenir lieu dudit droit de vingt pour cent, celui de 6 ℔ de chaque douzaine de peaux. Et ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 28 Mai 1768, *Signé* PHELYPEAUX.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 1r Juille 1768.*

Les Navires François le *S. Charles*, de 100 tonneaux, Capitaine *Foucher*, Armateurs MM. *Bouteiller*; le *Darius*, de 250 tonneaux, Capitaine *Lecadre*, Armateurs MM. *Teſſier* & *Galipaud* fils, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Guinée; le ſecond pour la Martinique, Saint-Marc & le Port-au-Prince, devant partir vers le 20 de Juillet.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port, les Navires Étrangers la *Demoiſelle Anne*, de 150 tonneaux, Capitaine *Barent Adrians*, Interprete le ſieur *Boudet*; le *Broder Luſti*, de 100 tonneaux, Capitaine *Joris Altena*, Interprete le ſieur *Odiette*, tous deux pour Bruges; la *Solitude*, de 140 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Danberg*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Stomſtadt en Suede; & la *Demoiſelle Bankje*, de 120 tonneaux, Capitaine *Folker Jockes*, Interprete le ſieur *Vau Neunen*, pour Amſterdam.

DE ROUEN, *le 2 Juillet.*

La Frégate la *Victoire*, d'environ 160 tonneaux, 14 canons, autres menues armes à proportion & 18 hommes d'équipage; commandés par le Capitaine *Thomas Fauqueux*, de Dieppe, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. *Louis Alexandre Dambourney*, Négociant; au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur le *Boulanger* ſon Courtier.

DE HONFLEUR, *le 3 Juillet.*

Le Navire le *Boutin*, de 400 tonneaux, Cap^e. *du Neveu*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, & partira dans le cour^t. d'Août prochain. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes ou s'y embarquer, pourront s'adreſſer à Paris, à M. *Paul Prevoſt*, Caiſſier Général des ponts & chauſſées; à Ronen, à MM. *veuve de la Croix, Goſſey* & Compagnie; & à Honfleur, à MM. *Berard, le Grand* & Comp., Armateurs de ce Navire, qui offre toutes les commodités poſſibles pour les Paſſagers, ayant dunette & galerie.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Ac. des Indes.	1212 ½	1212 ½	1210
Emp. de la Com.	424	424	424
Prom. à 5 p ℅.			15
Prom. à 4 p ℅.	40	40	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	905	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 ½	8	8
3e. Loterie.	4	4	4
Annuités.	335	335	335
Coup. d'An.	67	67	67
Emp. de 50 mil.	38	37 ½	37 ½
Emp. de 30 mil.	39. 39 ½	39 ½	39 ½
Col. 1759.			
Canada.	44 ½	44. 43 ½.	43 ½
4e. L. Epoques.	14. 12e. 19	14 ½ 12e. 19	14 ½ 12e. 19
Nouette.	37 ½	37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe	dup. 70	dup. 65	1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	1e. 410.	1e. 410. 3e. 354	1e. 411
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE Nº. 56.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 21 Février 1768, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le commun, de 40 à 45 liv.; le brut, 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 l. 10 ſols; le cuivré, 6 liv.; le café, de 15 à 16 ſols; le coton, 170 liv.

A Leogane, le 2 Mars, le ſucre blanc de la premiere qualité, 52 livres; celui de la ſeconde, 48 liv.; celui de la troiſiéme, 45 liv.; le commun, 36 livres; le brut, de 26 à 27 liv.; l'indigo bleu, 7 livres 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le coton, 175 liv.

Au Cap, le 8 Mars, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 60 à 65 livres; celui de la ſeconde, de 52 à 60 liv.; celui de la troiſiéme, de 46 à 50 liv.; le commun, de 34 à 45 liv.; le brut, de 28 à 30 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 livres 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 livres 15 ſ.; le café nouveau, de 18 ſols 6 deniers à 20 ſols 3 deniers; le vieux, de 16 à 18 ſols; le coton, de 160 à 170 livres; les cuirs, de 7 à 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, de 35 à 36 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes le 21 Février, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 livres; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 80 liv.; la commune, 66 livres; le bœuf ſalé, 100 livres *le baril*; le beurre, de 25 à 30 ſols *la liv.*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A Leogane le 2 Mars, le vin vieux, de 150 à 160 livres; le nouveau 140 livres; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 60 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf ſalé de 72 à 75 liv. *le baril*; le beurre, 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 70 liv. *le cent.*

Au Cap, le 8 Mars, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 120 à 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 66 liv.; la commune, 50 livres; le bœuf ſalé, de 66 à 70 livres *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 70 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre, de 12 à 15 deniers; l'indigo, de 30 à 36 den.; le café, 30 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

A Leogane, le ſucre, de 12 à 13 deniers; l'indigo, de 24 à 27 deniers; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 13 à 16 den.; l'indigo, de 24 à 26 den. le café, de 14 à 18 den. le coton, de 28 à 30 den.

Du Havre.

Arrivée *de Navires.*

Du 26 au 30 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 29 Navires Franç. & 1 Etranger; ſçavoir, la *Providence*, (a) Capitaine *Morel*, du Havre, venant de Saint-Marc en 76 jours de traverſée, chargé de diverſes marchandiſes du crû des Iſles & Colonies Françoiſes; l'*Aimable Portugaiſe*, Capitaine *le Clerc*, de Dieppe, venant de Liſbonne, en relâche pour Rouen; la *Linette*, Capitaine *Cherais*, de Bayonne; la *Ninette*, Capit. *Serays*, auſſi de Bayonne, venants tous deux d'Alicante, chargés de ſoude; le premier auſſi en relâche pour Rouen; le *Saint Joſeph*, Capit. *Galibert*, d'Agde, venant de Malaga, chargé de vin & d'un peu d'eau-de-vie; l'*Aimable Thereſe*, Capitaine *Abeille*, de Marſeille, venant de Cette, chargé de vin; le *Mil ſept cent ſoixante ſept*, Capitaine *Hue*, de Rouen, venant de Bordeaux, chargé de vin & farine, le *Saint Pierre*, Capitaine *Vouivet*, de Honfleur, venant de Dunkerque, chargé de planches & de fer en barres, en relâche pour Honfleur; la *Tranquillité*, Capitaine *Follange*, de Saint-Briac, venant de Hennebon, chargé de ſeigle, en relâche pour

(a) *Ce Navire étoit parti du Havre le 27 Août 1767.*

Dieppe ; le *Saint Louis*, Capitaine *Jean Benoît*, de l'Iſle d'Ars, venant de Vannes ; le *Dudoyer*, Capitaine *Maurice*, de Vannes ; le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *le Moine*, du Havre ; la *Magdeleine Eliſabeth*, Capitaine *Carpentier*, du Havre ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Paris*, de Dieppe ; le *Saint Charles & Caſimir*, Capitaine *Deshuilles*, de Rouen ; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Jacques Benoît*, du Croiſic, venants tous fix de Nantes, chargés de froment & de quelques autres marchandiſes, 3 en relâche pour Rouen, & 1 pour Caudebec ; le *Saint Pierre*, Capitaine *le Queſne*, de Berniere, ainſi que les deux ſuivants ; le *Saint Charles*, Capitaine *Arius* ; le *S. François*, Capitaine *Poyer* ; le *Saint Louis*, Capitaine *Martin*, de Courſeul, venants tous quatre de la Pêche, chargés de maquereau ſalé ; le *S. Pierre Joſeph*, Capitaine *Hervieux*, de Dieppe ; la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffray*, de Rouen, ainſi que le ſuivant ; la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Neveu* ; le *Trudaine*, Capitaine *Deshayes*, de Fecamp ; l'*Hyrondelle*, Capitaine *Fauconnet*, de Saint-Valery en Caux ; l'*Eſpérance*, Capit. *Lambert*, de Saint-Valery ſur Somme ; le *Septentrion*, Capitaine *Hamel*, de Dieppe, venants tous ſept de Marennes, chargés de ſel ; la *Jeune Roſalie*, Capitaine *le Hire*, de Nantes ; le *Julius*, Capitaine *Wesbert*, de Stockolm, venants tous deux de Port-Maurice & d'Oneille, chargés d'huile & de citrons.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, le 29 & le 30 Juin, 6 Navires François ; ſçavoir, le *Staniſlas*, Capitaine *Prevoſt*, du Havre ; le *Prince de Rohan*, Capitaine *Moulin la Perelle*, allants tous deux au Cap, chargés de diverſes marchandiſes ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Vouivet*, allant à Honfleur ; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram* ; la *Magdeleine-Eliſabeth*, Capitaine *Carpentier*, allants tous deux à Rouen ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Paris*, allant à Caudebec.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port, du 24 au 30 Juin 1768, 14 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Saint Jean-Baptiſte*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe*, venant de Leogane, chargé de 224 bariques de ſucre brut & terré, 158 futailles de café, 54 balles & ballots de coton & 1 quart d'indigo ; la *Precieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau*, venant de Cadix avec balais de palme, vanille, jambons, eau-de-vie & 4 tonneaux de vin ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Auguſtin Chauvel* ; la *Société*, Capitaine *Pierre Broduc*, venants tous deux de Bayonne avec réſine ; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie des Indes ; la *Marie-Marguerite*, Capitaine *Marc Guezon*, venant de Morlaix avec beurre ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Bernard*, venant de Saint-Malo, chargé de riz ; la *Sainte Therèſe*, Capitaine *Pierre Routtier*, venant de Boulogne avec bouteilles, dame jeannes & flacons de verre ; l'*Aimable Jeanne*, Capit. *Pierre Berger*, venant de Libourne, chargé de vin ; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Guyon*, venant de Vannes avec vin en bouteilles, eau de vie & fruits à l'eau-de-vie ; le *Saint Martin*, Capitaine *Pierre Allart*, chargé de farine, liqueurs, toiles peintes, laine en rames, térébenthine, cendre gravelée, huile de térébenthine, galipot, graine de jardin & 22 tonneaux de vin ; le *Vaillant Gaſpard* ; Capitaine *Jean Liſcouet* ; le *S. Pierre*, Capitaine *Jean Manfret*, venants tous deux d'Oleron ; le *Saint François*, Capitaine *Auguſtin Boiſſeau*, venant de Marennes, chargé de vin, ainſi que les deux précédents ; des Etrangers, la *Sukey*, venant d'Irlande avec chevaux, daims & chiens de chaſſe ; la *Chriſtine*, venant d'Uddewalde en Suede, chargé de planches, fer, brai gras, goudron & acier ; le *Boodſchap*, venant de Breſt ſur leſt ; le *Saint Joſeph*, venant de S. Sebaſtien, chargé de fer ; la *Conception*, venant de Bilbao avec fer, canelle, mercerie, huile d'olive & balais de palme.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port, dans le même eſpace de temps, 8 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Roſalie*, Capitaine *la Barre*, allant en Guinée ; l'*Apollon*, Capitaine *Moſneron*, allant au Cap ; la *Marguerite*, Capitaine *Jacque Lorin* ; la *Mignone*, Capitaine *Gabriel le Veu* ; le *Saint Mathias*, Capitaine *Mathurin Coullon* ; la *Sauſſaie*, Capitaine *François Gauthier* ; le *Saint Leger*, Capitaine *Antoine Nicole* ; le *Saint Charles*, Capit. *Herié Peluhen*, allants à Rouen & à Fecamp avec froment & farine ; le *Saint François Xavier*, Capitaine *Joſeph Darambalza*, allant à Saint-Sébaſtien avec feves & cacao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 5 Juillet.

AGRICULTURE.

EXPÉRIENCES

D'Agriculture exécutées aux environs de Barjols & de Digne, en automne 1766, au printemps & pendant l'été 1767. (a)

TERRES

Établies en planches doubles à Laval près de Barjols, ſur leſquelles on a combiné diverſes cultures perfectionnées par Monſieur Duhamel.

EXPÉRIENCE Nº. 1.

CE champ a été déſigné dans le Journal de 1766 & les précédens, par le même numéro. Nous avons fait mention des diverſes qualités de cette terre, & de ſon expoſition. L'étendue occupée par l'expérience étoit l'année derniere de 2600 toiſes, elle n'eſt pour celle-ci que de 2150, les tournants compris. On a établi ſur le reſtant de la piece, des pepinieres en luzerne, & autres productions, faute d'autre terrein qui fût mieux à l'abri de l'incurſion des beſtiaux.

On avoit formé les planches juſqu'aujourd'hui, ſelon la plus grande longueur de la piece, afin qu'il y eût moins de terrein occupé par les tournants; mais cette direction ne donnoit pas un libre écoulement aux eaux, vers la partie la plus baſſe du champ. Pour remédier à cet inconvénient, je fis labourer en Octobre toute la terre, & diriger les nouvelles planches ſuivant la pente du terrein.

Ce champ eſt dans un bas fond, le milieu eſt humide & plus bas que les deux bouts; je me ſuis laſſé de ſemer du froment ſur cette partie, il n'y réuſſit pas, il eſt preſque toujours échaudé. La nouvelle direction donnée aux planches, m'ayant mis à même d'enſemencer ſéparément la partie humide, je ne fis ſemer du froment que ſur environ 436 toiſes de ſurface priſe ſur un des bouts du champ; on auroit dû en faire de même ſur l'autre, comme on l'a pratiqué l'automne derniere. Cependant le reſtant de la piece, ſec ou non, fut enſemencé en avoine, une partie en automne, l'autre vers le 6 Mars.

Le froment & l'avoine d'automne furent ſemés vers le 20 Octobre. On avoit fumé le terrein deſtiné au froment avec du terreau de bergerie. On établit des planches doubles avec les mêmes inſtruments & de la maniere que nous avons rapportée dans les Journaux précédents; on donna ſeulement un peu plus de large à la grande plate-bande, c'eſt-à-dire, qu'on la forma de ſix pieds & demi en largeur. On employa pour la ſemence 13 liv. 8 onces de froment, & 50 liv. 8 onces d'avoine, tant

(a) *Ce Mémoire eſt de M. Gaſſendi. Il contient diverſes expériences qui paroîtront ſucceſſivement. Nous n'avons point reçu les premieres.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour celle qui fut ſemée en Octobre que pour celle de Mars.

On ſarcla les planches en Avril, on arracha encore quantité de mauvaiſes herbes en Juin; cette terre en produit immenſement.

A la fin de Mars on donna une culture à bras aux petites plates-bandes, & à la fin de Mai un trait de Cultivateur.

Les grandes plates-bandes reçurent le premier labour en Mars, & un ſecond à la fin de Mai. Ces cultures furent exécutées avec la charrue de Provence rectifiée, tirée par deux chevaux attelés de file.

Le 6 Juin on ſema ſur les tournans du ſarazin deſtiné à être coupé vert; il leva bien, il grandit peu, il fut arraché ou fauché en Juillet, le produit en a été modique, la ſaiſon ne lui a pas été favorable.

Les gelées exceſſives de l'hyver avoient fait grand tort à l'avoine ſemée en automne, & la ſechereſſe du printemps à celle de Mars & au froment; on n'a preſque pas eu de pluie depuis la mi-Février juſqu'au 21 Mai, mais un vent froid & continuel pendant les mois de Mars & d'Avril. En général les plantes ont peu talé; de plus les avoines ont donné quantité de charbon.

Le produit total de ces expériences a été de 256 l. en froment, (liv. de 16 onces poids de table) & de 1305 l. en avoine. Celle de Mars a donné au-delà d'un neuviéme plus que l'autre.

Expérience N°. 2.

Cette terre a été déſignée par le même numéro dans les Journaux précédents. Nous avons dit qu'elle étoit graveleuſe & de mauvaiſe qualité. L'étendue occupée par l'expérience, étoit l'année derniere de 2100 toiſes; elle eſt pour celle-ci de 2484, les tournans compris, elle a été agrandie aux dépens de la terre N°. 4, qui fait partie de celle-ci.

Les plates-bandes avoient reçu quatre labours; mais ceux d'été avoient été mal exécutés à cauſe de la ſechereſſe qui avoit duré depuis la mi-Juin juſqu'au premier Octobre. En donnant le dernier labour, on amanda environ la quatriéme partie du terrein avec du terreau de bergerie.

Vers le 22 Octobre on forma des planches doubles ſelon la maniere rapportée dans les Journaux précédens, on établit auſſi quelques planches ſimples. On employa pour la ſemence 77 liv. 8 onces de froment.

Le bled a été très-beau ſur le terrein où l'on avoit mis du terreau de bergerie; mais il y a eu quantité de plantes déchauſſées ſur la partie humide de cette terre. Elle a été cultivée comme la précédente; moiſonnée le 29 Juin, deux jours avant le champ de comparaiſon, ſemé quelques jours plutôt; elle a produit 1396 liv. peſant de froment, ſupérieur à tous égards à celui des champs cultivés à l'ordinaire.

Si cette terre avoit été cultivée ſuivant la routine, elle n'auroit pas autant rapporté en donnant 4 & demi pour un. Le champ de comparaiſon qui eſt de même qualité & ſur la même expoſition, n'a produit qu'environ deux pour un.

Proportion gardée à l'étendue, le terrein occupé par l'expérience a donné plus du double en grain & un cinquiéme de plus en paille. Je ſuis peu ſurpris de cette grande diſproportion. La ſechereſſe du printemps qui dura juſqu'au 21 Mai, fut cauſe qu'on ne put ſarcler qu'imparfaitement le champ ſemé à l'ordinaire; après les pluies cette terre pouſſa une immenſité de mauvaiſes herbes qu'on ne put arracher, parce que le bled grandit tout-à-coup; ſur les planches, au contraire, on les a tirées ſans inconvénient quand on a voulu.

On a vu par le Journal de 1765, que des circonſtances à-peu-près pareilles donnerent encore une plus grande ſupériorité au produit du champ cultivé en planches.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Observations

Sur les vers à ſoie, par un Anonyme qui ſigne Hic Fame.

Le Mémoire qui contient les regles pour élever les vers à ſoie, rapporté dans le Journal d'Agriculture du mois de Mai dernier, mérite l'approbation de tous ceux qui deſirent s'adonner à cette branche de commerce.

Si juſqu'à préſent on n'eſt pas parvenu à élever ces inſectes dans toutes les Provinces de la France où viennent les mûriers, c'eſt moins par le défaut de la température de l'air, qu'on peut facilement corriger, que par celui des ſoins & des attentions

convenables ; ainſi on ne peut trop ſçavoir gré à ceux qui veulent bien en inſtruire les perſonnes qui penſent à s'occuper de cette éducation auſſi utile qu'amuſante.

Si je hazarde quelques obſervations ſur ce traité, c'eſt plutôt pour avoir occaſion d'en témoigner ma reconnoiſſance à l'Auteur, que pour le contredire ; j'approuve l'ouvrage en général, mais comme on doit toujours tendre au mieux poſſible, je ſuis perſuadé que lui-même ſeroit bien aiſe de ſe rectifier, ſi on lui faiſoit appercevoir quelques manquemens, quoique légers dans ſon ouvrage.

Je ne lui reprocherai pas d'être quelquefois entré dans des détails minutieux que perſonne n'ignore, & dans d'autres ſi gênans qu'on auroit peine à s'y aſſujettir, il fait comme les Médecins qui preſcrivent aux convaleſcens des régimes très exacts, dont ils s'attendent qu'on s'écartera ſouvent plus qu'il ne faudroit.

Mais je ne ſçais pourquoi il proſcrit la méthode de faire éclore les œufs ſur ſoi, c'eſt la maniere la plus ordinaire, & je crois la plus ſûre, cette chaleur naturelle eſt très-convenable, elle ne peut jamais monter à un degré exceſſif, comme pourroit le faire une chaleur artificielle, elle conduit au même but, & n'eſt ſujette à aucun inconvénient.

Il eſt vrai qu'une perſonne qui auroit beaucoup de graine à faire éclore, ſeroit fort embarraſſée de ſe charger de tous les paquets qui ſeroient néceſſaires pour cela, & qu'en ſe remuant elle agiteroit la graine de façon que les vers éclos ſe mêleroient avec la graine, & auroient peine à gagner les feuilles qu'on auroit placées pour les attirer.

C'eſt pour cela qu'on a cherché d'autres moyens pour les faire éclore, comme de placer la graine ſous une poule qui couve, mais beaucoup ne la ſouffriroient pas, elle pourroit même être ſujette à bien des inconvéniens avec les plus douces couveuſes, ce qui a fait recourir à la chaleur artificielle dont on ſe ſert à préſent.

Je n'ai rien trouvé de plus commode pour faire éclore cette graine que les fours à poulets de M. de Reaumur, avec un thermometre bien réglé, on lui donne tel degré de chaleur qu'on veut, & ces fours peuvent même ſervir à élever les vers juſqu'à la ſeconde ou troiſiéme mue.

On ne peut preſcrire un temps fixe & commun à tous les pays pour faire éclore la graine, il doit ſe régler ſuivant la ſaiſon, & eu égard au temps que les mûriers commencent à pouſſer, on court moins de riſque à retarder qu'à avancer ; le ſeul inconvénient qui ſe trouveroit à retarder, ſeroit que la ſaiſon trop avancée durciroit la feuille, qui ſeroit moins agréable aux vers, & qu'ils mangeroient plus difficilement.

Cet inſecte ne craint pas d'être touché, pourvu qu'on le faſſe doucement & avec attention ; je ne conçois pas comme il peut y avoir des perſonnes aſſez mal entendues pour ſe frotter les mains d'huile ou matieres graſſes & huileuſes, lorſqu'elles veulent les toucher, puiſque ce ſont les poiſons les plus dangereux pour les vers.

On diſtingue facilement le mâle de la femelle des vers à ſoie, lorſqu'ils ſont en cocons, ainſi que le dit l'Auteur, mais ceux qui ſont au fait de ces petits animaux, les diſtinguent auſſi quand ils ſont encore en vers après la troiſiéme mue, en ce que les yeux du mâle ſont beaucoup plus apparents, & qu'il y a une ligne de noir brun qui s'étend d'un œil à l'autre.

Je termine ici mes premieres obſervations, de peur d'être trop long. Je vous en enverrai, Meſſieurs, inceſſamment de nouvelles qui m'ont paru eſſentielles.

DE LA ROCHELLE, *le 22 Juin 1768.*

L'eau-de-vie eſt remontée à 130 ℔ ; on eſpère cependant que ſi la vigne a ſouffert, cela eſt peu conſidérable : on en ſera plus certain dans 8 ou 10 jours.

On a commencé à couper les orges, & ſi l'on a du beau temps pendant quinze jours, la récolte du froment ſera très-abondante ; les marais ſallans ont auſſi grand beſoin de ſechereſſe pour ſauner, car les pluies précédentes ſont cauſes qu'ils ſont encore ſous l'eau.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

MOULINS.				TOULOUSE.				RIOM.				LILLE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	19	4		Albi.	21	7	6	Aurillac.	19	1	4	Aire.	31	10	
Château-Chi.	21*	12		Alet.								Arras.	35	17	9
Decize.	20	8		Beziers.	26	6	?	Brioude.	17	7	1	Bailleul.	38	5	11
Evaux.	16	4	9	Carcaſſonne.	23	16	9					Bapaume.	37	17	10
Gannat.	16	13	4	Caſtelnaudary				Clermont	16*	10		Bergues.	33	13	4
Gueret.	21			Caſtres.	23	15	4					Bethune.	36	4	
Montluçon.	14*			Lavaur.	21*	5		Iſſoire.	16	17	7	Caſſel.	36		
Montmarault.	18			Limoux.	24	17	11					Douay.	37	6	6
MOULINS.	20	8	7	Montpellier.				Mauriac.	20*			Dunkerque.	42*		
Nevers.	21	4		Narbonne.	27	16	11					Gravelines.	32	11	5
S. Pierre le M.	18			Niſmes.	27*	17	5	RIOM.	17	10		Heſdin.	32		
St. Pourçain.	18	4		Pezenas.	27	16	10					LILLE.	36	4	9
				S. Papoul.	23	6	3					S. Omer.	33	9	4
				TOULOUSE.	23	2	10	St. Flour.	19			S. Pol.	25*	4	
												S. Venant.	40		
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	14	10	From. le ſep.	24	13	4	From. le ſep.	18		11	From. le ſep.	35	4	4
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		4	4
Avoine le ſ.	5	4	3	Avoine le ſ.	10	14	4	Avoine le ſ.	5	11	5	Avoine le ſ.	8	6	
Foin le q.	2	2	3	Foin le q.	3	1	11	Foin le q.	2	5		Foin le q.	2	7	5
Paille le q.		13		Paille le q.	1	12	10	Paille le q.	1	14	3	Paille le q.	1		7

COMMERCE.

REMARQUES

Sur le commerce de la Grande-Bretagne, avec les Habitans de la Baie de Maſſachuſet, tirées du ſecond volume de l'hiſtoire de cette Colonie, par M. Hutchinſon.

NOtre commerce avec la Grande-Bretagne a eſſuyé de grands changemens au commencement de cette période (1692) juſqu'à trente & quarante ans après, les Marchands & Manufacturiers d'Angleterre chargeoient pour leur compte ſur des Vaiſſeaux, des pacotilles qu'on vendoit ici par commiſſion. Malgré le profit apparent que la vente produiſoit, les avaries qu'ils ſouffroient ſur les retours, & les riſques qu'ils courroient dans leur traverſée, leur cauſerent à la longue de grandes pertes. Quand quelqu'un dans Londres entreprenoit le commerce des Colonies, on lui pronoſtiquoit une mauvaiſe réuſſite.

Le commerce eſt préſentement ſur un pied bien plus certain pour le Marchand d'Angleterre. Il envoie peu de marchandiſes pour être vendues par commiſſion. Le Manufacturier n'attend ſon payement que du Marchand; celui-ci reçoit ſon droit de commiſſion, & il convient avec ſon correſpon-

dant des Colonies, pour lequel il a fait des avances que, s'il ne le rembourſe pas au bout de ſix ou neuf mois de crédit, les intérêts commenceront à courir. Il n'eſt pas poſſible que dans un commerce étendu, il n'y ait pas de mauvaiſes dettes; peut-être ne ſont-elles pas plus fréquentes dans les Colonies qu'en Angleterre, entre le même nombre de Négocians.

La pêche de la morue & celle de la baleine ſont dans un état beaucoup plus floriſſant que par le paſſé. Il y avoit un plus grand nombre de bâtimens employés à cette pêche; mais ils étoient ſi petits qu'un ſeul de ceux d'aujourd'hui, prend dans une ſaiſon autant de poiſſons que deux des anciens.

On prétend que les François entretiennent leurs Pêcheurs à meilleur marché que les Anglois. Soit, cependant ceux ci prennent & préparent leur poiſſon à meilleur compte que les premiers. Cinq ou ſix Pêcheurs bien nourris, de Marblehead, ou du Cap Sainte Anne, prendront dans un même eſpace de temps autant de poiſſons que dix ou douze François exténués de faim & de miſere. Les François trouvent leur compte dans la pêche du poiſſon qu'ils appellent merluches, & les Anglois n'y trouvent pas le leur. Cela vient de la vente que les François font de cette ſorte de poiſſon dans leurs marchés nationaux.

Nous ſurpaſſerons toujours leur eſpece de Pêcheurs qu'ils appellent *Sédentaires*, & que nous appellons *Pêcheurs de côte*, à moins que les Ports des autres Nations ne nous ſoient fermés ainſi que ceux de France. Si chaque famille d'Angleterre vouloit faire un repas ſeulement par ſemaine de morue de la nouvelle Angleterre, cela augmenteroit conſidérablement la conſommation des Manufactures Angloiſes en Amérique.

Il eſt certain qu'avant la guerre de 1744, la pêche des François déclinoit beaucoup. Ils avoient coutume d'aller de Louisbourg à Canſo où ils achetoient le poiſſon des Anglois, pour fournir leurs marchés & ceux d'Europe, parce qu'il leur revenoit à meilleur compte que celui qu'ils auroient pris.

L'augmentation de la conſommation d'huile pour les lampes & pour diverſes manufactures d'Europe, n'a pas peu contribué à encourager notre pêche de la baleine. C'eſt à cette pêche que l'Iſle de Mantucket, ou Anticoſti eſt redevable de l'état floriſſant où elle ſe trouve. Nos retours pour la G. B. n'étant compoſés que de morues & d'huile de baleine, cette pêche doit donc exciter l'attention, non-ſeulement de la Province, mais encore de la Nation.

Le commerce de la Métropole à Terre Neuve, étoit autrefois d'un aſſez bon rapport; mais nos Colonies du Nord s'étant ſi fort accrues, elles portent à cette Iſle une grande partie des ſecours qu'elles recevoient de nous. Celui que nous venons de commencer avec la Nouvelle-Ecoſſe, nous eſt profitable ſans doute, mais il ne nous dédommagera jamais de cette perte.

SECONDE LETTRE

De M. Balanche aux Auteurs, ſur les Pompes de M. de Liniere.

MESSIEURS,

Venons à l'expérience que cite le ſieur Thillaye d'une pompe de notre manufacture, faite à S. Domingue par le ſieur *Barré de S. Venant*. Pour l'éclairciſſement de cet objet, il ſuffit de joindre ici l'extrait d'une lettre écrite à M. de Liniere du Cap François le 2 Juillet 1767.

Voici cet extrait.

MONSIEUR,

J'ai paſſé au Port de Paix, dix-huit lieues plus bas que le Cap, chez M. Fontaine, où j'ai vu la pompe que vous avez ci-devant vendue pour lui à M. Boiſſet à Paris. Elle fournit à M. Fontaine beaucoup plus d'eau qu'il ne lui en faut, même par le moyen défectueux dont il avoit fait ajuſter ſa brimballe, elle ne donnoit que moitié du produit annoncé dans vos Mémoires, & ç'a été l'objet d'un article inſéré dans la Gazette de S. Domingue par M. Barré de S. Venant, Méchanicien qui, m'a-t-on dit, travaille ici à perfectionner la vis d'Archimede. Il s'étoit tranſporté au Port de Paix chez M. Fontaine, pour conſtater par une expérience

ce qu'il avançoit ; il a fait cette expérience, & la pompe n'a rendu effectivement que moitié. J'ai fait appercevoir à M. Fontaine, que le piſton de ſa pompe, au moyen de la longueur exceſſive de ſon levier, (du point d'appui à la puiſſance) ne parcourroit au plus que ſix pouces, & qu'il devoit en parcourir douze au moins. Je lui en ai indiqué le moyen en réglant ſon levier de la même façon que je l'avois fait dans une expérience à la Rochelle. Il s'en ſera ſervi ſans doute, car j'ai oui dire que cela lui avoit réuſſi comme cela devoit être, &c. &c.

Signé, ASSAILLY DE LA BEAUSSIERE.

On voit qu'il eſt arrivé à M. *Barré de S. Venant*, ce qui manque rarement d'arriver aux prétendus Méchaniciens, demi-connoiſſeurs, qui n'ont pas les talents néceſſaires pour juger ſainement, mais qui ſont toujours remplis de fortes diſpoſitions à dénigrer les productions d'autrui. Leur amour propre eſt bleſſé, mais celui-ci avoit un véhicule de plus : il travaille à perfectionner la vis d'Archimede, dans l'eſpérance d'en ſubſtituer l'uſage à celui des pompes dont le trop grand produit eût été nuiſible à ſon projet. Je n'ajoute aucune réflexion ſur ſa bévue.

Les propriétés, les produits & autres avantages des pompes de M. de Liniere, tels qu'ils ſont annoncés dans les Mémoires, ne peuvent raiſonnablement pas être conteſtés. On peut en reconnoître journellement la réalité dans ſa Manufacture. Après les examens réunis, le privilége excluſif de ſes pompes lui a été accordé en 1763. D'autres expériences qui ont ſuivi les premieres, ont été ſucceſſivement ſoutenues pendant le courant de dix-huit mois, à Breſt & à Paris, en mer comme ſur terre, par les principaux Officiers de la Marine du Roi, des Commiſſaires ordonnateurs de Marine, & cinq Membres de l'Académie Royale des Sciences de Paris, tous nommés par M. le Duc de Praſlin, Miniſtre de la Marine, qui a honoré de ſa préſence l'une de ces principales épreuves.

Une autre expérience de nos pompes à incendie s'eſt faite à Verſailles en préſence de Sa Majeſté.

A la ſuite de ces preuves & examens ; le Miniſtre a paſſé à M. de Liniere un marché général *de la fourniture de ſes pompes à épuiſement pour les Vaiſſeaux du Roi, & de ſes pompes à incendie pour la conſervation des magaſins & arſenaux de Sa Majeſté dans ſes Ports.*

D'autres épreuves ſe ſont ſuccédées à Marſeille, à Montpellier, à Cette, à Bordeaux, à la Rochelle, à Amiens, au Havre, à Rouen, à Angers, *&c.* par-tout les mêmes avantages ont été authentiquement conſtatés.

Les expériences qui ont été faites chez l'étranger, ont mérité à M. de Liniere les priviléges excluſifs de la Hollande, de l'Eſpagne, de l'Angleterre, de l'Impératrice, Reine de Hongrie, de la Ruſſie, du Dannemark & du Prince de Liége.

On voit qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces inventions annoncée par de vagues allégations ou ſur des certificats mandiés & toujours équivoques. C'eſt l'utilité publique, loi ſuprême que le Miniſtere ne perd jamais de vue, qui l'a déterminé à prendre les plus exactes précautions pour ſe prémunir contre toute erreur ſur l'expoſé des avantages de ces pompes dans les Mémoires publiés, particuliérement eu égard à leur ſervice important pour la Marine & les incendies où il s'agit journellement de ſauver la vie & les biens d'une multitude d'hommes.

Il ſemble que de pareilles autenticités doivent naturellement faire ceſſer toute incertitude chez le Citoyen, & le prémunir contre les manœuvres & les criailleries des envieux & des antagoniſtes.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 2 Juillet 1768.*

	₶	s		
Or de Portugal, à . . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704	à 706		marc.
Du Perou à	698			marc.
Les guinées à	710			marc.
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10 à 98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .				marc.
Piaſtres	48	10		marc.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 28 Juin 1768.	NANTES. le 16 Juin.	MARSEILLE. le 23 Juin.	CADIX. le 14 Juin.
Amſterdam, . 55 3 8e	Amſt. 55	Londres, . . 31 ¼	Paris, . . . 77 ¼
Londres, 31 11 16e à ¾	Londres, . . 31 ¾	Amſt. . . . 54 ¼	Amſt. . . 96 ½ à 97
Hambourg, . 176	Flandres, . 57 5 8e	Cadix, . . . 15 5	Lond. . . . . 40 ⅛
Madrid, . . . 15 2 6	Hambourg, . 176 ¾	Madrid, . . 15. 7 6	Madrid. . . au pair.
Cadix, . . . 15 1	Paris, . . ¼ p ⅝ p.	Livourne, . . 97	
Livourne, . . 95 ½		Naples . . . 86	
Lyon, . 3 8e. Ben.		Gênes, . . . 95 ½	
		Paris, . . ½ p ⅝ b.	
		Lyon. P. . ¾ p ⅝ b.	
		Montpellier, au pair.	
		Piaſtres, . . . 49	

MADRID.
le 30 Mai.

Londres, . . . 40 ¼	
Amſterd. . . 96 ½	
Paris, . . . 15 9	
Cadix.	

SUITE *du Proſpectus d'une Société en commandite, régie à Paris, ſous la raiſon de* LOUIS BEAURIN *& Compagnie, pour le Commerce d'Afrique, d'Amérique, du Nord & de la Pêche.*

Ceux qui deſireront prendre de ces intérêts pourront maintenant remettre leurs ſoumiſſions à la caiſſe de la maiſon, & l'on n'en recevra plus paſſé le premier Avril 1769.

La premiere des expéditions des Navires ne doit avoir lieu que lorſqu'on aura des ſoumiſſions en quantité ſuffiſante.

Tout Intéreſſé de 30, 000 ℔, régira en perſonne l'entrepriſe, & il ſera nommé tous les deux ans parmi eux, des perſonnes pour adminiſtrer les opérations courantes.

Les Correſpondans qu'on a établis dans les Ports, & les Négocians qui ſe ſont chargés de la maiſon de Paris, ſont aſtreints à des arrangemens économiques qui leur tiennent lieu de commiſſion.

Des quinze Navires que la Société projette de faire armer, avec le contingent de ce que chaque Intéreſſé s'engagera de fournir ſans augmentation, ſept Navires feront le commerce d'Afrique, & huit celui de l'Amérique; & il réſultera de l'arrangement de leurs opérations:

1°. Que les voyages d'Afrique ne ſeront plus que de 8 à 10 mois, & ceux d'Amérique d'environ 6 mois; attendu que ces Navires ne feront que charger & décharger en arrivant à leurs deſtinations.

2°. Qu'il ſe trouvera par-là une épargne ſur les frais d'armement & de déſarmement, ſur ceux d'avitaillemens des Equipages, & ſur leurs gages.

3°. Qu'avec de gros fonds on pourra profiter de toutes les circonſtances favorables, pour s'approviſionner en Europe des marchandiſes convenables au commerce de la maiſon.

4°. Que l'on fera la Traite des Négres en Afrique de la premiere main: c'eſt-à-dire, dans les lieux où les Marchands du pays vont ordinairement les prendre.

5°. Que les Traites deviendront plus faciles, par les ſervices mutuels que ſe rendront les Navires d'une même Société, ſoit par les aſſortimens plus conſidérables & mieux entendus, ſoit autrement.

6°. Que la plupart des inconvéniens dont le commerce d'Afrique eſt ſuſceptible, tels que la mortalité, la rébellion, *&c. &c* diſparoîtront par la célérité des importations en Amérique.

7°. Que la multiplicité des Navires, leurs départs & leurs deſtinations différentes, pareront aux pertes que cauſent communément les mauvais voyages.

8°. Que les capitaux de l'entrepriſe ſeront aſſurés.

9°. Que la difficulté des recouvremens ſera moins grande en Amérique, ainſi que les chargemens des retours, parce que l'on aura toujours des Capitaines ſur les lieux à portée de les ſuivre & des magaſins garnis de cargaiſons.

10°. Que l'on s'attachera de bons Capitaines & de bons Officiers, parce que les premiers ſeront ſûrs d'être ſans ceſſe employés, & les derniers de leur avancement.

11°. Que l'on aura chaque année une connoiſſance entiere, & par ſoi-même de l'emploi de ſa miſe, & un état de ſituation de ſes produits.

12°. Que chaque Intéreſſé jouira en proportion de ſon intérêt, des avantages attachés à *trois millions*; tandis que s'il avoit placé ſeul ou ſur un ſeul Navire, la ſomme pour laquelle il ſouſcrira, il n'auroit pu eſpérer un auſſi grand bénéfice, & auroit eu beaucoup plus de riſques à courir.

13°. Que les inconvéniens du commerce de Mer, les dépenſes de la régie, *&c.* ſeront moindres dans une Société qui aura quinze Navires, que dans l'armem^t d'un ſeul.

14°. Que les avantages de l'entrepriſe propoſée ſont ſi aſſurés & ſi ſupérieurs à ceux d'un armement particulier, que l'on devra gagner dans celle-là, dans les mêmes circonſtances où l'on pourra perdre dans celui-ci.

Ceux qui voudront avoir une connoiſſance plus étendue des conditions que l'on propoſe au Public, pour entreprendre le commerce en queſtion, peuvent s'adreſſer chaque jour, depuis neuf heures juſqu'à midi, & depuis trois heures de relevée juſqu'à ſept, excepté les jours de Dimanches & de Fêtes, *à la Maiſon de Commerce Maritime*, *rue Coq-Heron*: il leur en ſera donné communication.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Secrétaire du Roi, près d'un des Parlements de France, à vendre. Elle a 2400 ℔ de gages, deux minots de franc-ſalé, & tous les attributs accordés à ces Charges. On donnera toutes les facilités poſſibles pour cette acquiſition : s'adreſſer à M. *Michel-Aimé Bertrand*, rue Pizay à Lyon.

Charge de Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police, au Bailliage de Beaujolois, établi à Villefranche en Beaujolois, à vendre : s'adreſſer à M. *de la Colonge*, Titulaire, à Villefranche ; lequel vendra auſſi ſa maiſon & ſa bibliotheque, ſi elles conviennent à l'acquéreur.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juil.
Deſpeignes,	2^e.	t. let.	8
Gaultier,	9^e.	M.	7
Deſchapelles,	13^e.	P.	7
Le Canut,	31^e.	M.	6
Radix,	33^e.	M.	6
Drouet,	35^e.	P.	7
Radix, de Chev.	53^e.	M.	6
Rouillard,	58^e.	N.	7

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 30.*	*Vend. 1^r. Juillet.*	*Samedi 2.*
Ac. des Indes.	1250	1210	1210
Emp. de la Com.			424
Prom. à 5 p %.			15
Prom. à 4 p %.	40	40	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	900	900	900
Amortiſſement.			
21. p. l. du Dix.	9	9	
3e. Loterie.	3 ½	3 ½	3 ½
Annuités.	336	335	335
Coup. d'An.	67	67	67
Emp. de 50 mil.	38		
Emp. de 30 mil.	39 ½ 40	39 ½	39 ½ 39
Loi. 1759.		39 ½	
Canada.	44 ½	44 ½	44 ½
4^e. L. Epoques.	9 11^e 13 ½.	14 11^e. 19	
Nouette	37 ½	37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS tirage de la C.	1^e. 408. 2^e. 380		
Bretagne.	3^e. 354		